

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page : 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

AUTOUR DU TRONE BEYLICAL

Les deux Compères : Djellouli et Khaïrallah

Nous avons voulu réserver jusqu'à l'arrivée de M. le Résident général la publication de la lettre ci-dessous dont le contenu ne manquera certainement pas de l'impressionner vivement comme il nous a impressionnés et impressionnera tous nos lecteurs.

Cette lettre émane d'une personnalité si haute que les faits dénoncés malgré leur outrage ne sauraient être mis en doute par personne.

Nous ne cachons pas au ministre que la maladie grave dont fut atteint S. A. le Bey, l'an dernier, provenait, en grande partie, des émotions trop fortes ressenties à la suite des propos insensés et inadmissibles des deux personnages de son entourage mis en cause par notre correspondant.

Ayant sous les yeux les éléments de la cause, le Résident général jugera en son âme et conscience d'honnête homme si ceux-ci ont droit aux circonstances atténuantes et peuvent continuer à importer plus longtemps de leur présence un souverain qui ne peut plus les voir en figure ni en peinture sans en ressentir un malaise indéfinissable ou s'ils doivent être frappés et écartés de la Cour pour avoir tenu un langage odieux.

Voyons cette lettre :

Mon cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander de vous donner quelques notes sur les intrigues ourdies par le premier ministre et le chef du protocole depuis une année environ. J'accède d'autant plus volontiers à votre désir que je connais depuis longtemps votre indépendance et celle de votre vaillant journal la Petite Tunisie pour dévoiler les manœuvres entreprises par les deux personnages en question auprès de S. A. le Bey dans un but intéressé.

Vous n'ignorez pas que les princes Hachemy et Hassine, fils du bey, avaient formé, l'an passé, le projet de se rendre à Vichy pour raisons de santé.

Ce voyage devait s'accomplir dans le plus strict incognito, les princes étant décidés d'éviter tout contact avec des personnalités politiques françaises ou autres pour ne pas donner prise à leurs adversaires d'ici qui les représentaient comme des princes systématiquement hostiles à la nation protectrice ! Averti de leur intention et profitant du crédit dont il jouissait à la Résidence et de ses relations particulières avec M. Rectenwald, Si Khaïrallah alla raconter à M. Flandin que ce voyage à Vichy n'était qu'un prétexte, le but des princes étant de se rendre à Paris, d'y entrer en relations avec les Jeunes Tunisiens qui s'y trouvaient à ce moment, et d'y faire par leur intermédiaire, de l'agitation nationaliste dans les milieux politiques français et les cercles musulmans étrangers alors fort nombreux, paraît-il, dans la capitale de la France. Les princes devaient, au dire de Si Khaïrallah, saisir l'occasion de la présence de l'émir Fayçal, de quelques princes hindous, de la délégation égyptienne et autres pour discréditer à jamais le régime du protectorat !!!

Impressionné par ces révélations, le Résident général, sans en contrôler l'exactitude, n'hésita pas à faire dire aux princes que le voyage ne pourrait avoir lieu cette année pour

des raisons majeures et refusa par la suite de leur accorder l'audience qu'ils lui avaient demandée pour s'expliquer ouvertement avec lui.

Son Altesse le Bey, mis au courant de l'incident, dépêcha auprès du Résident général un de ses aides de camp pour lui faire part de l'étonnement que lui avait causé le refus du ministre de France de recevoir ses fils et lui rappeler les traditions de libéralisme et de haute courtoisie dont s'étaient toujours inspirés jusque là les représentants de la République.

On conçoit facilement les conséquences fâcheuses qu'aurait pu avoir ce triste incident sans la sagesse et l'esprit de conciliation du souverain, mais le Résident général qui s'était vite rendu compte qu'il était allé un peu loin invita les princes à aller le voir et l'affaire en resta-là. Après le départ de M. Flandin pour France, M. Puaux, secrétaire général du Gouvernement tunisien, qui avait assisté à l'entrevue entre le Résident général et les princes n'avait pas été long à s'apercevoir que les insinuations perfides dont avaient été l'objet les princes étaient erronées et il s'empressa de demander et d'obtenir pour eux l'autorisation qui fut immédiatement accordée de se rendre en France quand bon leur semblerait.

Pourquoi Khaïrallah a-t-il monté cette cabale ? Peut-être pour donner à M. Flandin une preuve de son attachement à sa personne et faire croire à la Cour du Bey, par le surcroît d'autorité qu'il en aurait retiré, l'influence dont il jouissait à la Résidence générale.

Une autre fois, au cours d'une conversation entre le souverain, son premier ministre et Khaïrallah celui-ci osa dire au souverain que le gouvernement du Protectorat le considérait comme un simple instrument et que pour conserver les prérogatives qui s'attachaient à sa haute situation de façade il devait s'abstenir d'intervenir dans les affaires du pays qu'elle qu'en soit la matière fut-ce même pour grâcier un criminel ! Et le premier ministre approuvait de la tête laissant comprendre que le directeur du protocole traduisait bien réellement la pensée de M. Flandin !

L'audace de Khaïrallah ne s'arrêta cependant pas là. Ne se permit-il pas un jour de dire cette monstruosité à S. A. le Bey sous forme de confidence :

Que ses sujets le considéraient comme un traître à son pays parce qu'il avait consenti à l'incorporation des tirailleurs tunisiens dans l'armée française et à leur envoi au front contre la modique somme de cinq cent mille francs !

Ces propos ne sont pas restés ignorés de la Résidence mais aucune mesure ne fut prise contre leurs auteurs de sorte qu'on serait en droit de se demander s'ils n'étaient pas approuvés par M. Flandin.

Cette lettre se passe de commentaires ; la seule question que l'on se

posera, en la lisant, c'est de se demander, répétons-le, si la place des deux personnages en question est encore à la Cour beylicale pour y remplir une mission de confiance auprès du souverain ?

OEIL-DE-LYNN.

BULLETIN

En avant pour le grand central !

La Commission chargée de l'enquête sur la déclaration d'utilité publique de la ligne Centrale (Medjez-Sza-Oued Damous), s'est réunie à la Préfecture de Constantine sous la présidence de notre excellent ami M. Marchis. Elle a émis à l'unanimité un vote favorable. Et en avant la danse des millions !

Après avoir construit à grands frais la ligne à voie normale de Souk-Ahras à l'Oued Damous et Kébéril on s'est aperçu qu'on avait commis une erreur et qu'il eût mieux valu construire ce grand central dont la déclaration d'utilité publique vient d'être votée.

Nous ne méconnaissons pas la valeur de cette nouvelle ligne mais quand on a une carte de la région sous les yeux on se demande si tous ces millions ne seraient pas mieux employés en adoptant les tracés que la nature a créés, c'est-à-dire en suivant les cours d'eau conduisant à la mer. Bône y perdrait assurément une partie du tonnage qu'elle convoite mais la dépense de construction serait réduite et surtout celle d'exploitation, ce qu'il faut regarder avant tout.

Le djebel Onk a son point de sortie à la Skira ou à Gabès par la vallée de l'Oued Ksob — Gafsa — 210 kilomètres contre 330 par Bône ; le Kouif doit tout naturellement descendre à Kalaâ-Djerda-Tunis et l'Ouenza à Bizerte en longeant la vallée de l'Oued Mellégue, voilà les points logiques de sortie des principaux gisements de l'Est constantinois s'il n'y avait l'intérêt de clocher qui prime tout chez nos bons voisins d'Algérie.

Quand donc celui-ci fera-t-il place à l'intérêt national qui devrait tout primer ?

NOS ÉCHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha ?

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

A la Résidence Générale

Nous n'accusons personne mais il nous sera bien permis de dire qu'il y a des fuites quelque part à la résidence ou ailleurs car deux heures après le départ du Résident général pour France, tout Tunis savait pourquoi il était parti, ce qu'il allait faire à Paris et ce qu'il pensait obtenir.

Malgré l'offre superbe de la préfecture de police de Paris, où s'illustra le père Lépine, M. Saint a fort justement pensé qu'il ne pouvait réellement pas abandonner le poste de Tunis où la confiance d'un précédent gouvernement l'avait appelé depuis si peu de temps et il a si bien su convaincre les ministres compétents qu'il a été maintenu à Tunis.

Est-ce à dire que cette décision ait été accueillie avec des transports de joie pour tout le monde ?

Il ne faudrait pas connaître son Tunis et le monde administratif tunisien pour le penser.

Mais ceux qui voient en lui autre chose qu'une poule mouillée, un réformateur et un organisateur ont été heureux de son retour car ils espèrent qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin et qu'il continuera, dussent les mânes de feu le père Roy en tressaillir d'indignation au fond de leur tombeau, jusqu'à ce qu'il ait doté la Tunisie d'une administration modèle, simple et peu compliquée et surtout peu encombrée de budgétivores, pour ne pas dire voraces.

Départ du sénateur Gallini

Le sénateur Gallini qui est venu prendre quelques semaines de repos au milieu des siens et de ses amis s'embarquera samedi sur le « Duc d'Aumale » pour Marseille et Paris.

Nous croyons savoir que le sénateur de la Corse reviendra passer quelques jours parmi nous aux grandes vacances parlementaires avant de se rendre en Corse.

Nous lui souhaitons un bon voyage et un heureux retour.

Le retour de nos glorieux morts

Par le Duc d'Aumale qui nous ramenait M. le Résident général sont arrivés les huit premiers de nos héros, morts pour la France.

Une foule immense et recueillie s'était portée au port pour saluer la dépouille mortelle de ces braves.

Des discours furent prononcés par M. Curtelin, vice-président délégué de la municipalité au nom de la ville ; M. Gounot, secrétaire élu de la Conférence Consultative, au nom de cette assemblée et de la colonie française ; le général Robillot, commandant la division d'occupation de Tunisie au nom de l'armée et enfin par M. le Résident général au nom de la France.

Cette pieuse cérémonie aura des lendemains, d'autres convois nous ramèneront d'autres héros, nous irons tous les attendre.

La Petite Tunisie salue bien bas tous ces vaillants tombés pour la défense sacrée de la patrie et de la liberté.

Prochain mariage

C'est le 9 juin prochain que sera célébré le mariage de la toute gracieuse Mlle Madeleine Lecore-Carpentier, fille de M. et Mme Veuve Lecore-Carpentier avec M. Mailet, ingénieur agronome.

Nous souhaitons aux futurs époux beaucoup de bonheur, santé et prospérité.

Dans la Légion d'Honneur

Officier. — M. Day, directeur de l'exploitation du réseau algérien du P.L.-M.

Chevaliers. — M. du Beaufort, sous-directeur de la Cie Bône-Guelma ; M. le docteur Moreau, directeur de l'hôpital civil de Sousse.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

L'heure d'été en Algérie

L'heure d'été en Algérie a vécu. Le gouvernement s'étant trouvé dans l'impossibilité de faire voter, avant le 1^{er} mai, le projet de loi relatif à la non-application de l'heure d'été en Algérie a, par décret, reporté au 1^{er} juillet l'application de la loi.

Et pour nous, que compte-t-on faire ? Pourquoi nous impose-t-on une heure absurde qui convient peut-être parfaitement aux anciens empires centraux et à la Suisse mais qui ruine notre santé et celle de nos enfants.

Nous demandons encore une fois à M. le Résident général de vouloir bien nous traiter comme les Algériens, il y a assez longtemps que nous souffrons pour qu'il ne nous refuse pas cette insignifiante réforme qui n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

Fiançailles

On nous fait part des fiançailles de Mlle Hélène, sœur de M. D. A. Hassan, directeur politique de l'Evolution Tunisienne, avec M. Benoit Perez, fils de Mme Veuve Salomon Perez.

Nos félicitations.

Mort de M. Eugène Etienne

C'est avec une très vive peine que nous avons appris la mort de M. Eugène Etienne, sénéateur d'Oran, ancien député, ancien ministre.

Nous avions l'honneur de le connaître depuis 1881, lorsqu'il se présenta pour la première fois aux élections législatives dans la deuxième circonscription d'Oran où il fut élu à une grosse majorité.

M. Etienne était le député serviable par excellence, qu'aucune démarche ne rebutait. Tous ses amis — et Dieu sait s'il en avait — regretteront infiniment sa disparition. Nous prions sa famille d'agréer l'hommage de nos condoléances profondément attristées.

La Taxe sur les Cercles

En vue de répondre au désir exprimé par le Parlement, une Commission vient d'être nommée au Ministère des Finances avec mission d'élaborer un projet de loi ayant pour objet de soumettre les Cercles constitués sous le régime de la Loi de 1901 sur les Associations, à des droits et prélèvements sur le produit brut des jeux, analogues à ceux qui frappent les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques.

Cet impôt sera progressif ; il variera suivant l'importance des recettes de 10 pour cent à 60 pour cent.

Qu'est-ce qu'on va faire ici ?

Va-t-on s'entêter à laisser des cercles retirer d'énormes bénéfices sans retirer une part du produit des cagnottes ?

Réseaux ferrés métropolitains

Cartes d'identité de familles nombreuses. — Les cartes d'identité actuellement délivrées restent valables jusqu'au 15 juin 1921.

Les chefs de famille devront du 10 mai au 1^{er} juin retourner ces cartes à l'Agence Officielle P. L. M., E. A.-W. L. 3, rue Dumont d'Urville, à Alger, accompagnés d'une nouvelle demande et de certificats de vie n'ayant pas plus de quinze jours de date si la situation de famille ne correspond plus au taux de réduction qui lui était accordé.

Dans le cas contraire, il suffira d'envoyer les cartes pour qu'elles soient revêtues d'un timbre qui fixera leur durée de validité.

Passé le 15 juin, les cartes délivrées antérieurement au 1^{er} mai 1921 et non revêtues du timbre dont il vient d'être parlé cesseront d'être valables.

Taalbi amnistié

Dans notre dernier numéro nous appelions l'attention de M. le Général commandant la Division d'Occupation sur le cas de Taalbi maintenu en prison, malgré la loi d'amnistie, pour un délit politique commis en France.

Nous avons appris avec plaisir que M. le Résident général avait fait libérer immédiatement le prisonnier, mais nous ne nous expliquons pas les ergotages de nos confrères qui ignorent qu'une loi d'amnistie votée en France et rendue applicable à l'Algérie et pays de protectorat n'a pas besoin d'un décret résidentiel pour être exécutoire à l'égard des justiciables des tribunaux français.

Et Taalbi était poursuivi par le Conseil de guerre donc, dès la loi votée, sa libération s'imposait.

Le projet tunisien d'amnistie ne peut viser que des sujets tunisiens poursuivis par les tribunaux indigènes de là la confusion de nos confrères.

L'amnistie tunisienne sera accueillie avec des transports de joie chez les sujets de son Altesse le Bey surtout si elle est large.

A Maxula-Radès on inaugure un monument aux morts de la grande guerre

Maxula-Radès a voulu, lui aussi, commémorer ses morts de la grande guerre par un monument édifié en face de l'internat de garçons. L'emplacement ne pouvait être mieux choisi et le monument fait honneur à son auteur.

La cérémonie eut lieu dimanche en présence d'une foule énorme et recueillie qui se pressait autour du Résident général, du prince Mouncef, délégué de S. A. le Bey, des autorités civiles, militaires et indigènes et des membres du Comité.

M. Communaux, président du Comité prit le premier la parole, puis M. le colonel Simon, vice-président de la municipalité, ensuite notre ami Charles Laperrouzou, glorieux mutilé de guerre, chevalier de la Légion d'honneur, lut une poésie de sa composition qui fut très applaudie ; M. le Résident général clôtura la série des discours.

Nous avons le regret de signaler l'omission d'un brave petit soldat indigène du cheikh de Radès mort pour la France après l'avoir vaillamment défendue : Salah ben Khemicha, engagé volontaire, à l'âge de 16 ans, au 8^e tirailleurs, cinq fois cité à l'ordre du jour, proposé pour la médaille militaire, tué glorieusement le 17 octobre 1918 quelques jours avant l'armistice à l'assaut de...

L'oubli peut-il être réparé et le nom de ce héros figurer sur le monument ?

Nous tenons les pièces justificatives à la disposition de qui de droit pour réparer cet oubli regrettable.

Dans le discours de M. le président Communaux un passage nous a particulièrement frappé, reproduisons-le :

« A cet instant solennel, oublions toutes les défaillances, oublions l'attitude honteuse de ceux qui, le pouvant, n'ont pas su ou pas voulu défendre la Patrie. »

Que ceux qui se sentent morveux... se mouchent et rengainent surtout leurs prétentions à la Légion d'honneur dont ils sont indignes à plus d'un titre.

Mais ils n'étaient sûrement pas là pour entendre flétrir leur belle conduite.

Kola Sport... stimule

Voyage du Résident général

Le Résident général partira le 30 courant pour une courte tournée à Tabarka, Ain-Draham, Souk-el-Arba, Ghardimaou et Souk-el-Khémiss.

En avant pour la loterie

Le gouvernement vient de prendre l'initiative d'une grande loterie — est-elle si grande que cela puisqu'il ne s'agit que d'un pauvre petit million deux cent cinquante mille francs? — en vue d'élever un monument de la victoire sur une place de Tunis et de venir en aide aux régions dévastées.

Qu'est-ce qu'un million en ce moment? A notre avis le chiffre devrait être porté à deux millions cinq cent mille francs dont cinq cent mille francs pour les frais et lots, deux cent cinquante mille pour le monument et un million sept cent cinquante pour adopter deux bourgs à choisir où s'illustrèrent particulièrement nos soldats de Tunisie.

A la Section d'Etat

Si Saadallah, nommé chef de la Section d'Etat, a reçu l'investiture des mains de S. A. le Bey. Tous nos compliments.

Naissance

Nous apprenons la naissance d'un gros garçon dans la famille de M. Bécher Acacha, avocat au barreau de Sousse. Nous adressons nos bien vifs compliments à Mme et à M. Acacha et nos meilleurs vœux au bébé.

Les ânes vont braire de joie

Le Temps du 23 avril a publié la nouvelle suivante, sous ce titre :

Un incident greco-Israélite à Smyrne

« Un conflit a éclaté entre les autorités grecques de Smyrne et la communauté israélite locale. Au début de la guerre, le vali turc Rahmi bey avait arbitrairement confisqué une grande partie du vieux cimetière appartenant depuis plus de 400 ans à cette communauté, afin d'y installer, entre autres bâtiments, un cinéma. A la conclusion de l'armistice, le gouvernement ottoman avait donné l'ordre au vali intérimaire Izzet de restituer le cimetière à la population israélite.

« Au moment de l'arrivée des Grecs, le haut-commissaire hellénique assura la communauté que son cimetière resterait réservé aux israélites smyrniotes. Peu de temps après, cependant, il fit reprendre les travaux qui avaient été commencés sur l'emplacement du cimetière, se proposant d'y élever une université hellénique. Les ouvriers se servaient des pierres tombales comme matériaux de construction.

« Cet acte, il va de soi, constitue une véritable profanation aux yeux des israélites.

« Il convient d'ajouter que l'atteinte portée à ce qui était un de leurs droits les plus anciens a été commise en dépit

de l'intervention des consuls de France, d'Angleterre, d'Italie et des Etats-Unis. »

Il y a à Tunis des ânes, qui vont évidemment être tentés d'en faire leurs choux gras, de sauter sur la preuve flamboyante, par quatre grandes puissances, de l'inviolabilité des cimetières juifs.

Il est d'abord surprenant que le gouvernement grec ait osé résister aux protestations des consuls en question. Cette nouvelle justifie un certain scepticisme.

Mais, pour l'espèce, il n'y a aucune analogie entre Smyrne et Tunis.

Le principe en cause n'est pas de savoir, à Tunis, si des non-juifs ont le droit de profaner et d'exproprier par la violence, des cimetières juifs.

Pas plus, ce nous semble, que des maisons de vivants. C'est la plus élémentaire des questions de propriété foncière.

Tandis qu'à Tunis, c'est une question de dogme, entre juifs tout seuls, et pour savoir si la loi juive autorise ou non les juifs à désaffecter leurs cimetières.

Quant au droit de propriété en soi, il n'est menacé par personne.

Souhaitons, pour le peu d'intelligence que nous reconnaissons aux adversaires de la désaffectation qu'ils ne se soient pas exposés à la leçon présente.

En en est une plus cuisante qui les attend. En effet, suivant les dernières nouvelles, un comité israélite se constituerait pour aller demander au gouvernement tunisien l'autorisation d'ouvrir une souscription pour surélever le mur de clôture du cimetière.

En cas de refus, il se pourvoirait auprès de la Résidence.

Au Dar-el-Bey, il remportera une Djebba et à la Maison de France, un bur-nous, car si Puaux habille bien, Saint habille mieux.

Cette démarche complétée n'est, en effet, qu'une ruse, pour sonder les intentions du gouvernement, quant à la désaffectation. Son refus équivaudrait à l'aveu de son projet de désaffecter. Son autorisation serait interprétée comme l'octroi d'un sursis.

Dans les deux décisions, il compromettrait son initiative et ouvrirait des délais à toutes les intrigues auprès des masses juives.

Le gouvernement n'a pas besoin de nous pour déjouer ces ficelles usées jusqu'à la corde et cousues de fil blanc.

Jacques BAHAR.

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

VENTE DE LOTS DE COLONISATION

Le Domaine de l'Etat tunisien met en vente en mai et juin 1921:

1^o Cent quinze lots de moyenne culture, comportant suivant les régions et la nature des cultures (céréales, plantations, etc.) d'une superficie de 100 à 150 hectares de terres cultivables;

2^o Dix lots de petite culture d'une superficie de 10 hectares environ réservés à des fonctionnaires, militaires et agents des services publics retraités ou en mesure de s'installer dans l'Année qui suivra l'attribution.

Il sera procédé aussitôt après à l'attribution de dix lots de colonisation assistée créés sur la propriété Attar et qui feront l'objet d'une communication spéciale.

Situation des Lotissements

1^o Lots de moyenne culture. — Saouaf-Djabin, dans la région au Nord-Ouest d'Enfada-ville; Attar, à 13 kilomètres de Tunis; Khang-Mourou, à 6 kilomètres de Testour; Bir-M'Cherga sur l'oued Milliane.

2^o Lots de petite culture. — Attar. Les lots de moyenne culture et de colonisation assistée, seront attribués aux candidats locaux et aux immigrants. Les lots de petite culture sont exclusivement réservés aux candidats locaux remplissant les conditions ci-dessus indiquées.

Délais d'inscription. — Les délais pour le dépôt des demandes autres que celles portant sur des lots de colonisation assistée, seront ouverts:

Du 20 mai au 10 juin 1921 pour les demandeurs habitant la Tunisie, du 1^{er} juin au 1^{er} juillet pour les immigrants.

Le délai d'inscription pour les lots de colonisation assistée sera fixé ultérieurement.

Les demandes devront être déposées, appuyées des pièces justificatives, dans les délais impartis. Aucune demande déposée antérieurement à la date d'ouverture et postérieurement à la date de clôture ne sera retenue.

Minimum de ressources: lots de moyenne culture, 24.000 fr.; lots de petite culture: 5.000 francs.

Classement des demandes. — Les candidats habitant la Tunisie seront classés dans l'ordre suivant:

- 1^o Anciens élèves de l'Ecole coloniale d'Agriculture de Tunis, ayant obtenu le diplôme de cette école depuis moins de dix ans, deduction faite des années de service militaire;
- 2^o Pères de famille d'au moins quatre enfants vivant sous leur toit et à leur charge;
- 3^o Contremaîtres et ouvriers agricoles fixés en Tunisie depuis plus de deux ans;
- 4^o Fonctionnaires et militaires ayant servi en Tunisie et remplissant les conditions voulues pour faire valoir leurs droits à la retraite;
- 5^o Tous autres demandeurs qui s'astreignent à l'obligation d'installation personnelle et d'exploitation directe.

Dans chaque catégorie, l'ordre de préférence est déterminé d'après le nombre d'enfants vivant sous le toit et à la charge des demandeurs.

Les immigrants sont classés exclusivement d'après le nombre d'enfants répondant aux conditions ci-dessus. Les plans-notices des propriétés allouées, faisant connaître les contenances et les prix des lots, seront distribués à tous les demandeurs classés et les lots seront attribués après la clôture des opérations de classement.

Des lots seront ultérieurement créés dans le Sud pour des plantations d'oliviers.

Régence de Tunis — Protectorat Français

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

DIRECTION DES FORÊTS

AVIS

Le public est informé qu'il sera procédé le jeudi 23 juin à neuf heures du matin à la Direction Générale de l'Agriculture, boulevard Bab-Benat, à l'adjudication de 20 coupes de bois, essences chêne-zéou-pin d'Alep, chêne-vent, frêne, orme, etc., pouvant produire environ 17.970 mètres cubes de bois d'industrie 26.100 perches, 110.000 mètres linéaires de bois de mine, 1.800

manches d'outils et 47.520 stères de bois de chauffage ou à charbon.

Pour plus amples renseignements, s'adresser dans les bureaux du service des Forêts à Tunis, Tabarka, Ain-Draham, le Kef, Maktar et Thala.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le **jeudi deux juin mil neuf cent vingt et un, à neuf heures du matin**, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise, à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après:

1^o Une parcelle de terre dite « Bouret et Marsit » située à Dehar-el-Damous, zone de culture de Ras-Djebel.

Mise à prix: Cinquante fr. par an...Fr. 50

2^o Deux parcelles de terre: la première dite « Youar-Maret-Kaouan » et la deuxième « Jalsenita » à Ras-Djebel.

Mise à prix: Cent cinquante francs par an, ci...Fr. 150

3^o Une parcelle de terre à Behret Bir-Senam (Ras-Djebel).

Mise à prix: Quatre-vingts francs par an, ci...Fr. 80

4^o Une parcelle de terre dite « Ouik el Djemel » à Ras-Djebel d'une contenance approximative d'un hectare.

Mise à prix: Quatre-vingts francs par an, ci...Fr. 80

5^o Trois parcelles de terre à Iddemen, Terik Oued Safsaf et Jouar Karam el Bey d'une superficie de un hectare soixante-deux ares (Ras-Djebel).

Mise à prix: Sept cent cinquante francs par an, ci...Fr. 750

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise, n° 55 à Tunis, (bureau des enzels, n° 28).

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé? Ne buvez que les sirops, liqueurs, limonades et vins de la Maison

GIUSEPPE BUX

12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES LE TUNISIE:
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE - MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
et toutes opérations de Banque
Location de compartiments de
COFFRES - FORTS
Débitance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants:
à 1 mois 3.60 % — à 6 mois 4.50 % — à 3 mois 4.00 % — à 1 an 5.00 %

Maisons Recommandées

Grand Hôtel de France — Annexes: Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse, Tunisie.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — A. Cumbry, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie, en face la Poste — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellanti, négociant, rue de France Sousse (Tunisie) — Adresse télégr.: Mohamed Ellanti — Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis
J. & A. BEMBARON, Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères (Var).

Entreprise Générale des Travaux Electriques, E. A. Minard et Fils, ancien Accoutreur et Minard — 7, rue Lion-Roches, Tunis — réparations — Magnéto — Toutes Machines Electriques Rebobinage — Entretien.

Droguerie de la Poste, — S. Attal, 15, rue d'Italie (en face la Poste) Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques, etc.

Dépôts coloniaux: Borg freres, 11, rue des Glacières - Tunis - Maison de confiance vendant au détail au prix de gros — Produits de Premier choix.

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures — J. Zeitoun, 2, rue d'Italie — Expéditions pour tous pays.

LES GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Licari, ppf., 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{ers} marques connues - Ateliers de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Branel freres et Cie, ppf.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp. Chandler — Fournitures Générales pour la Marine — Sfax (Tunisie) — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France — Sfax — 1^{er} ordre — G. Viaggi, propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres — Cuisine soignée — Service irréprochable.

Pharmacie Sennama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr. Cabré — Ire Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoum - Tunis.

Mercerie Parisienne, — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis, — Hautes nouveautés, — Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Revet » et parfumerie « Arys » — Fournitures complètes pour couturiers et corsetières.

Hologerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artilleurs — PACHENSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

QUINCAILLERIE-FERRONNERIE — Fers - Fontes - Aciers - Métaux — Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics — Articles de ménage - Eclairage et chauffage — Maurice Azerm, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia — Entrepôts: rue Jean Le Vaucher — Télégrammes: Azerm-Tunis Téléphone 8.43.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse (Tunisie) — Consonnements de premier choix - Liqueurs de marque.

Le Gérant: E. LUMEROS Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djaziira-Tunis

Raymond Valensi

INGÉNIER ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira



PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères, Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiates. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Chaux Hydraulique et Ciment

PAUL POTIN

DÉPOT: Rue de Turquie (Port)
BUREAU: 22, Rue Es-Sadikia
Téléph.: Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal: Casimir PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Spécialité d'Amer et de Fernet Liocar
Régommés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2900.

S^{ts} P^{ts} des Chaux et Ciments du Bon-Kornine
Société anonyme au capital de 100.000 fr.
USINE A HAMMAM-LIF (Téléph. 6)
Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux: 77, Avenue de Carthage — TUNIS (Téléphone 5.84)

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
— 7, Rue Amilear — TUNIS —
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme au Capital de 125.000.000
Siège Social: ALGER — Siège Central: PARIS
Succursale de TUNIS: 13, Avenue de France
Agences de Tunisie: Béja, Bizerte, Bou-Araja, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjeh-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque:
Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans (avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation)
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus
« Vacuum Mobiloil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone: 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital: 500.000.000
Siège Social à Paris: 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »
(17^{me} ANNEE)
28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre: Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'«OFFICE FRANÇAIS». **Rien à payer** si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'«OFFICE» se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année **gratuites**.

Tracteurs = Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & C^o (R. Wallut et G. Hofmann, associés) — Tunis

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX: 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt: Rue de Portugal prolongée — TUNIS (Tél. 1.68)